



## Règlement Challenge TREC 2015/2016 (rectifs du 19 mai 16)



### Dates et Épreuves :

Le challenge TREC se déroulera sur les épreuves :

- Club 1 individuelle
- Club 1 équipe
- Club Élite individuelle
- Club Élite équipe
- Amateur (2 et 1) individuel
- Amateur (2 et 1) équipe

Lors des TREC de :

- Granges sur Vologne le 6 septembre 2015
- Cheniménil le 13 septembre 2015
- Granges sur Vologne le 17 avril 2016
- Elvange le 5 mai 2016
- Ludres le 5 juin 2016 (finale)

### Participation :

Participe au challenge tous les couples, cavalier/cheval ou équipe ayant participé à 1 TREC précité et à la finale.

Le classement sera donné lors de la finale le 5 mai à Ludres.

### Inclusion et exclusion :

Un cavalier ne peut participer qu'à une épreuve comptant pour le challenge.

Les moniteurs ne peuvent concourir en individuel qu'en catégorie Amateur.

Les cavaliers engagés en **Amateur** individuel doivent participer aux 2 TREC avec **au maximum deux chevaux différents**.

Les équipes doivent être constituées d'au moins **2 cavaliers** ~~et chevaux identiques~~ lors des 2 épreuves.

### Calculs des points :

Le cavalier accumule des points en fonction de son classement et du nombre de participants.

Le 1<sup>er</sup> de l'épreuve reçoit un nombre de point correspondant au nombre de cavaliers engagés ayant terminé l'épreuve. Donc si 10 cavaliers ont été classés, le 1<sup>er</sup> reçoit 10 points, le 2<sup>nd</sup> : 9 points, le 3<sup>ème</sup> : 8 points...

Si à la fin de la finale 2 concurrents se retrouvent avec le même nombre de points, le cavalier ayant concouru sur le plus de TREC sera désigné vainqueur, sinon le classement de la finale servira à départager les 2 protagonistes, en ultime recours le nombre de points du POR de la finale servira de juge de paix.

Pour la division Amateur, les concurrents ayant participé à des épreuves Amateur 1 seront classés avant les cavaliers n'ayant participé qu'à des épreuves Amateur 2.